

Fiches Notions

L'Espace Public

Qu'est-ce que l'espace public ?

Un espace partagé

L'espace public, par opposition à l'espace privé, clôturé et centré sur l'intimité familiale, est un espace ouvert que l'ensemble de la collectivité a en partage. Il est accessible à tous, sans aucune discrimination. Espace partagé, lieu de rencontre par excellence, il est le théâtre du libre va et vient des individus.



Un espace que s'approprient les individus par leurs activités

Il est souvent considéré comme la partie du domaine public non bâti et affecté à des usages publics.

Il s'agit d'un espace dédié à des activités variées de passage, de détente ou de loisir, qui ne sont pas nécessairement explicitement définies : Chacun est libre d'y faire ce qu'il veut dans les limites de la loi.

Un espace ouvert

L'espace public est un espace ouvert c'est à dire où la circulation se fait sans entraves, composé aussi bien d'édifices que d'espaces verts que peuvent être les parcs et les jardins.

L'espace public est aussi ouvert au sens où il est libre d'accès, gratuit et fréquentable par tous.

Quel rôle attribuer à l'espace public ?

Un élément structurant de l'espace urbain

L'espace public est souvent vu comme l'espace vide, résiduel, ce qui reste entre les édifices, à la libre jouissance de l'urbain. Il est l'espace de respiration aménagé au cœur de la ville.

Il est constitutif de l'espace urbain, un élément de structuration. Il permet de préserver la continuité urbaine puisqu'il assure la jonction entre les quartiers, les éléments bâtis.

Un lieu d'interactions humaines, facteur de cohésion sociale

L'espace public est aussi un facteur fondamental de cohésion sociale, dans la mesure où il est dédié à la communauté. Il s'agit d'un espace de médiation des rapports humains, lieu de rencontre et d'interactions sociales.

Il s'agit d'un espace de mixité : Mixité sociale grâce à l'égal accès de tous à l'espace public et mixité des usages par la diversité des activités que chacun est libre d'y mener dans les limites de ce qu'autorise la loi.



Un lieu de représentation, de mise en scène de la vie de la collectivité

L'espace public est enfin un élément constitutif de l'image de la ville. Par son aménagement, il met souvent en scène l'identité historique, culturelle ou paysagère de la ville.

C'est aussi un lieu de représentation au sens où il est le théâtre d'une dynamique de ville: des interactions des individus entre eux mais également des individus avec leur espace qu'ils s'approprient.

De l'Espace Vert au Jardin Public

Qu'appelle-t-on espace vert ?

L'espace vert se définit en milieu urbain comme un espace public de nature et de verdure. Elément de rupture en milieu urbain, il offre aux citoyens la possibilité de quitter le béton pour se réfugier dans un îlot de nature préservée, sorte de poumon dans la cité.

Il se définit par contraste avec le milieu urbain :

- Un espace de liberté qui s'oppose aux contraintes imposées par la ville : une circulation non entravée, espace de vagabondage et de flânerie.
- De grands espaces ouverts qui s'opposent à l'étroitesse des espaces fermés bâtis
- Une dimension naturelle liée au végétal qui contraste avec la dimension artificielle du milieu urbain : L'un semble vierge d'intervention humaine par opposition à l'autre dessiné et conçu par l'homme.



L'intégration de l'espace vert dans la ville :

Deux écoles de pensées de la fin XIXe s'opposent :

- La conception britannique de la "Cité Jardin" : La végétation est intégrée à toutes les composantes de la ville, la ville est un jardin. C'est donc un élément structurant de premier ordre dans la mesure où les espaces verts sont omniprésents dans la ville.
- Le "mouvement moderne" pour qui l'espace vert est l'espace résiduel non bâti, conçu comme un espace de transition entre deux éléments urbains et non comme un élément de structure de premier plan



Les fonctions et l'aménagement de l'espace vert :

Les espaces verts publics urbains sont considérés comme des équipements urbains à part entière. Leurs formes, leurs emplacements tout comme leurs superficies diffèrent en fonction des besoins spécifiques auxquels ils répondent et de l'environnement urbain auquel ils sont intégrés. Ce sont des éléments de l'esthétique urbaine.

Il s'agit d'aménager des espaces naturels de respiration, de détente et de loisirs à destination des urbains.

Les espaces verts répondent également à d'autres fonctions : Ils peuvent être des espaces de production, tels les forêts ou l'agriculture, de préservation des ressources naturelles et humaines, d'ouverture pour la détente, l'oxygénation ou les loisirs.

Le Jardin Public :



Espace vert urbain, enclos à dominante végétale, protégé des circulations générales, libre d'accès, conçu comme un équipement public et géré comme tel, et dont chacun peut avoir un usage personnel dans les limites de la loi.

Sa composition varie en fonction des conceptions paysagères que partagent les aménageurs : du jardin ordonné rigoureusement à la française, au jardin, reconstitution de la nature authentique ne laissant pas apparaître le travail de l'homme à l'anglaise. Le jardin, lieu public, est aussi un espace équipé de tout un mobilier urbain à vocation tant fonctionnelle que décorative (bancs, kiosques, lampadaires...).



*Camille DELPEY
AMTER/PDM, décembre 2005*